

REGLEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

En partenariat avec les Communes de :

Aufferville, Beaumont-du-Gâtinais, Lorrez- le- Bocage-Préaux, Souppes-Sur-Loing

Arville	Ichy
Aufferville	Lorrez-le-Bocage - Préaux
Beaumont-du-Gâtinais	La Madeleine-sur-Loing
Bougligny	Maisoncelles-en-Gâtinais
Bransles	Mondreville
Chaintreaux	Obsonville
Château - Landon	Poligny
Chenou	Souppes-sur-Loing
Egreville	Vaux-sur-Lunain
Gironville	Villebéon

**Communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing
> Accueil de loisirs**

16 route de Souppes - 77570 Château-Landon
☎ 01 64 29 20 48 📠 01 64 78 26 49 @ ccgvl@ccgvl77.fr



L'Accueil de loisirs sans hébergement, un projet communautaire au service des enfants et des familles

⇒ **L'accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH)** est une entité éducative habilitée par le SDJES, Service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports soumise à une législation et une réglementation spécifique, telle que des règles sur le taux d'encadrement.

L'équipe de l'accueil de loisirs se compose d'un directeur et d'animateurs diplômés. Tout au long de l'année, elle peut encadrer des stagiaires.

⇒ **Un projet éducatif communautaire**

Le projet éducatif communautaire fournit les **orientations et les objectifs** des actions éducatives qui seront menées par les équipes pédagogiques :

- Offrir **un temps de vacances et de loisirs** aux enfants scolarisés du territoire, de 3 à 11 ans révolus, de leur permettre de se rencontrer et de découvrir d'autres activités,
- Offrir **un service qui soit accessible aux familles** : la communauté de communes applique durant la période des vacances scolaires une tarification unique en fonction des tranches d'imposition et du quotient familial.
- **Intervenir de façon équitable** sur le territoire, avec un projet d'ensemble.

Le projet éducatif communautaire est ensuite décliné au sein de chaque accueil de loisirs, dans un projet pédagogique qui précise comment les intentions éducatives seront mises en œuvre. Le projet pédagogique est élaboré par le(s) directeur(s) en concertation avec les animateurs.



Retrouvez le projet éducatif communautaire et le projet pédagogique propre à chaque accueil de loisirs sur www.ccgvl77.fr et auprès des directeurs de chaque structure d'accueil.

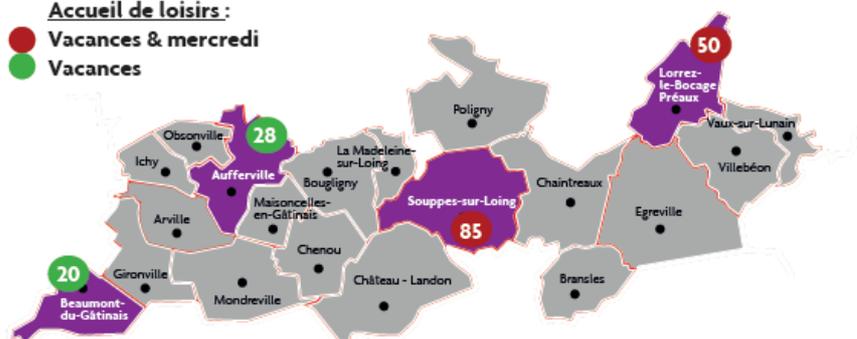
Prenez -en connaissance !!

Des Accueils de loisirs répartis sur le territoire de la Communauté de Communes

UNE OFFRE RÉPARTIE SUR LE TERRITOIRE ET ACCESSIBLE À TOUS

Accueil de loisirs :

- Vacances & mercredi
- Vacances



4 Accueils de loisirs, 183 places...
et la possibilité
d'inscrire votre enfant dans
l'Accueil de votre choix !

Coordonnées des accueils de Loisirs :

⇒ **Aufferville :**

Tél : 01.64.29.20.48 / 06.46.46.85.22

Mail : enfance@ccgvl77.fr

Salle polyvalente des quatre Saisons

Route de Verteau -77570 AUFFERVILLE

www.ccgvl77.fr



Arville	Ichy
Aufferville	Lorrez-le-Bocage - Préaux
Beaumont-du-Gâtinais	La Madeleine-sur-Loing
Bougligny	Maisoncelles-en-Gâtinais
Bransles	Mondreville
Chaintraux	Obsonville
Château - Landon	Poligny
Chenou	Souppes-sur-Loing
Egreville	Vaux-sur-Lunain
Gironville	Villebéon

Communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing
➤ **Accueil de loisirs**

16 route de Souppes - 77570 Château-Landon
☎ 01 64 29 20 48 ☎ 01 64 78 26 49 @ ccgvl@ccgvl77.fr



⇒ **Beaumont du Gâtinais** :

Tél : 01.64.29.90.33 (Mairie) /06.35.50.44.07 (ALSH)

Mail : mairie.beaumont.du.gatinais@orange.fr

Salle du Château, à côté de l'Église et de la Halle

3 place de l'Église-77890 BEAUMONT DU GÂTINAIS



⇒ **Lorrez le Bocage** :

Tél : 01.64.70.99.93 / 06.71.48.43.01

Mail : lorrezlebocage@orange.fr

ALSH et salle annexe de la Mairie

1 rue Emile Bru -77710 LORREZ LE BOCAGE



⇒ **Souppes Sur Loing** :

Tél : 06.80.94.98.56/09.77.84.97.14

Mail : alsh@ville-souppes.fr

ALSH

3 rue des Mariniers -77460 SOUPPES SUR LOING



I. Les périodes d'ouverture :

OUVERTURES	VACANCES SCOLAIRES											
	HIVER		PRINTEMPS		ÉTÉ				AUTOMNE		NOEL	
	Février		Avril		juillet		Aout		Octobre			
AUFFERVILLE												
BEAUMONT DU GÂTINAIS												
LORREZ LE BOCAGE PREAU												
SOUPPES SUR LOING												

II. Horaires d'ouverture

Les accueils de loisirs sont ouverts de **7h à 19h**.

- le matin, arrivée échelonnée entre 7h et 9h,
- le soir, départ échelonné entre 17h et 19h

Durant ces temps d'accueil, les enfants doivent impérativement être accompagnés d'un parent ou d'un adulte désigné par celui-ci.

Il est demandé de respecter les horaires d'accueil : en effet, l'accueil de loisirs ferme à 19 heures précises.

En cas d'empêchement ou de retard exceptionnel, les parents sont tenus de prévenir la direction qui prendra les dispositions nécessaires.

Conformément à la réglementation et en l'absence d'information, la direction informera les autorités compétentes.

En cas de dépassement d'horaire non justifié, une surfacturation sera appliquée (10€/ quart d'heure)

Arville Ichy
Aufferville Lorrez-le-Bocage - Préaux
Beaumont-du-Gâtinais La Madeleine-sur-Loing
Bougligny Maisoncelles-en-Gâtinais
Bransles Mondreville
Chaintreaux Obsonville
Château - Landon Poligny
Chenou Souppes-sur-Loing
Egreville Vaux-sur-Lunain
Gironville Villebéon

Communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing
 > Accueil de loisirs
 16 route de Souppes - 77570 Château-Landon
 ☎ 01 64 29 20 48 ☎ 01 64 78 26 49 @ ccgvl@ccgvl77.fr



III. Les conditions d'admission :

L'enfant doit :

- avoir entre 3 et 11 ans révolus et être scolarisé,
- être à jour de ses vaccinations,
- ni être malade ni contagieux,
- respecter les consignes données par les animateurs ainsi que les règles élémentaires de bonne conduite nécessaires à la vie en collectivité.

Manquements aux savoirs être :

- les dégradations volontaires du matériel ou des locaux,
Selon les circonstances, une facture à l'attention des familles pourra être établie.
- le manque de respect vis-à-vis des animateurs, des personnes de service ou des autres enfants,
- la violence ou un comportement inadapté mettant la sécurité de l'enfant et celle des autres en danger.

En concertation avec les responsables de l'ALSH, ces conduites inadaptées peuvent entraîner :

- un avertissement,
- une exclusion temporaire ou définitive

L'équipe d'animation s'engage à respecter le projet éducatif communautaire.

Après avoir pris connaissance de ce document, **les parents** s'engagent à le respecter.



IV. L'inscription à l'accueil de loisirs sans hébergement :

Chaque année, des documents sont à fournir pour l'inscription d'un enfant (c'est-à-dire les vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne) :

- la fiche sanitaire propre à chaque enfant et la photocopie des vaccinations,
- le dernier avis d'imposition du couple (ou des deux parents s'ils ne sont pas mariés),
- l'attestation de responsabilité civile et de garantie individuelle de votre enfant, qui doit être assuré,
- Un justificatif de domicile, ou, si vous résidez en dehors du territoire communautaire, votre justificatif d'emploi dans une des Communes-membres (justificatif datant de moins de 3 mois),
- la photocopie de l'acte concernant « l'autorité parentale » délivré par le tribunal pour les parents divorcés ou séparés,
- un certificat médical de l'enfant en cas de contre-indication sportive.
- une copie d'attestation de la CPAM

Pour chaque période de vacances, vous fournirez également :

- la fiche d'inscription propre à chaque enfant, dûment remplie,
- l'attestation de votre Comité d'entreprise (certaines attestations doivent être remplies avant l'accueil effectif de l'enfant), si nécessaire.

Toute inscription sera validée sous réserve que la famille soit à jour du paiement des factures antérieures.

L'ensemble des formulaires nécessaires pour l'inscription sera disponible sur le site internet de la communauté de communes : www.ccgvl77.fr et sur le site des communes.



V. Informations supplémentaires :

=> La prise de médicament à l'accueil de loisirs :

Sous la responsabilité du directeur de l'ALSH (et désigné par lui), et conformément à l'arrêté du 20/02/2003, l'assistant sanitaire est habilité à administrer des médicaments et sur prescription médicale uniquement.

Il est donc très important de bien renseigner la fiche sanitaire de l'enfant et de se rapprocher de la direction en cas de PAI (projet accueil individualisé).

⇒ Informations pratiques

Pour le bien être de vos enfants, il est vivement recommandé de :

- mettre des vêtements confortables adaptés aux activités pratiquées au sein de l'accueil de loisirs et à la météo.
- les bijoux et jouets de la maison sont interdits à l'Accueil de loisirs.

Dans tous les cas, l'accueil de loisirs se décharge de toute responsabilité concernant les dégradations que pourraient subir des vêtements ou des jouets apportés.



VI. La facturation et le paiement

1- Une tarification unique :

Une grille tarifaire communautaire est appliquée dans tous les accueils de loisirs du territoire :

- auprès des familles résidant dans une des communes membres ;
- auprès des familles dont au moins un parent travaille sur le territoire (cf grille tarifaire consultable sur le site des communes et de la communauté de communes)

2- Modalités de paiement :

Communes				
Modalités de Paiement	Aufferville	Beaumont-du- Gâtinais	Souppes-Sur- Loing	Lorrez -Le- Bocage
Chèque à l'ordre du Trésor Public	X	X	X	X
Carte bleue			X	
CESU	X	X	X	X
Espèces	X		X	X
Portail famille			X	
TIPI		X		

